



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 28 Avril 2008

Date de la convocation 21 Avril 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens à Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, M. SAEZ Gérard, Mme DELEUZE Elisabeth FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M. LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BERNARD Jacques, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MILLET Stéphane, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme CAER Michèle à M.GARCIA Alain M. BAISSÉ Robert à M.BRUN Olivier M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : Convention de prestation de service avec les Communes de Celles, Lacoste, St Félix de Lodez pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour l'année 2008

M Satger indique au conseil qu'il convient de renouveler les conventions de prestation de service pour l'année 2008 avec les communes de Celles, Lacoste, St Félix de Lodez, pour la collecte des ordures ménagères, suite au vote à l'unanimité du budget primitif 2008 et de l'article 70611 redevances ordures ménagères.

Il précise que ce service est assuré par la Communauté de communes du Clermontais en contre partie d'une somme décidée chaque année en conseil, lors du vote du budget primitif, à savoir pour l'année 2008 :

Celles : 5 352.00 € TTC
St Félix de Lodez : 108 720.00 € TTC
Lacoste : 36 000.00 € TTC

Il rappelle que le montant de la redevance des campings est fixé à 41 euros par emplacement.

M Satger précise que le montant pour chaque commune est déterminé en fonction du coût du service par habitant, soit 144 € par habitant.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M Satger et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention de prestation de service pour la collecte et le traitement des ordures ménagères avec les communes de Celles, Lacoste, St Félix de Lodez.

AUTORISE Monsieur le président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA